REGLEMENT DU JEU
« IDEALIA GAMME – SEPTEMBRE 2014 **»**

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, (société en nom collectif, au capital de 21.435 euros, dont le siège social est sis 28 Avenue du Président Wilson – 03200 Vichy, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Cusset sous le numéro B 325 202 711, agissant pour sa marque VICHY (ci-après l' « **Organisateur** » ou « **nous** »).

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la plateforme accessibles sur http://www.vichy.fr/article/mentions-legales/a3792.aspx.

Ce règlement peut être consulté sur la plateforme pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE DEFINITIONS

Dans le cadre de ce règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

«Jeu » : le présent jeu en ligne ;

«Participant » ou **« vous »** : le ou la participant(e) au Jeu;

« Plateforme » : la plateforme accessible à l'adresse suivante : ttp://www.vichy.fr/article/idealia/a27728.aspx

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 15 septembre 2014 au 3 novembre inclus. Il est entendu que nous pourrons reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Dans ce cas nous vous en informerons dans les meilleurs délais.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu, entièrement gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes majeures d'au moins 18 ans et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) ainsi qu'aux mineurs ayant obtenu l'accord préalable de leurs parents, les autorisant expressément à participer au Jeu. Nous pourrons également vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif.
Une seule participation par foyer est autorisée (même adresse postale et/ou e-mail). Les membres du personnel de l'Organisateur et les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

- La participation au Jeu se fait uniquement sur la Plateforme (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur ladite Plateforme. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@vichy.fr
- La participation au Jeu nécessitera de remplir un formulaire de participation.
- Si vous gagné, vous serez informé soit immédiatement après votre participation au Jeu, soit par courrier électronique à l'adresse que vous nous aurez communiqué.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données vous concernant.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées ci-dessus ou bien si vous nous communiquez des informations erronées.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

[INSTANTS GAGNANTS]

Les 20 « instants gagnants » sont déterminés à l'avance, de façon aléatoire, et constatés par les huissiers de justice identifiés à l'article 10.

Les 20 gagnants sont ceux qui ont validé leur formulaire de participation après avoir compléter la « citation idéale » au moment correspondant à un des « instants gagnants ». Si aucun Participant ne s'inscrit au moment d'un « instant gagnant », le gagnant sera le premier participant après « l'instant gagnant » écoulé.

Chaque gagnant bénéficiera du lot suivant :

- Une gamme complète de soins Idéalia composé de
  - Idéalia crème de lumière lissante de 50ml
  - Idéalia BB Crème de 40 ml
  - Idéalia Life Serum de 30 ml
  - Idéalia Yeux de 15 ml

d'une valeur commerciale totale de 134€ (Centre trente-quatre euros).

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Si vous en faites la demande, nous vous rembourserons les frais engagés pour vous connecter à la Plateforme et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, Fibre Optique etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- Nous être envoyée au plus tard un mois après la fin du Jeu à l'adresse suivante: L'Oréal Cosmétique Active France, Service Marketing Vichy, 3 avenue Sainte Anne, 92600 Asnières-sur-Seine

- Indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;

- Joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Si vous nous avez adressé une demande par voie postale, Tous frais de timbres que vous aurez engagé afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité et de la véracité des informations fournies.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge

ARTICLE 6 : TEMOIGNAGE, CREATIONS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez expressément et gratuitement :
à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre témoignage, votre création et/ou votre photographie à toutes fins de promotion et de publicité des produits et/ou des marques de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe,, notamment sur les supports suivants : (i) dans la presse papier et magazines (ii) sur internet (quelque soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Facebook, Youtube ou encore Dailymotion. Vous êtes informés que ces réseaux sociaux sont des plateformes appartenant à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre témoignage votre création ou votre photographies sur ces réseaux sociaux seront gouvernés par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.), (iii) sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « **Supports** »).

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre témoignage, de votre création et/ou de votre photographie via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de un an à compter de la première diffusion au public.

Vous déclarez expressément être titulaire des droits sur les créations, témoignages et/ou les photographies que vous nous transmettrez.

ARTICLE 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi du 06/01/78 « Loi Informatique et Libertés » vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en nous adressant un courrier électronique, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante: contact@vichy.fr
Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Dans le cadre du Jeu, vous nous autorisez expressément à utiliser vos données personnelles, recueillies exclusivement à des fins de gestion de votre participation.

.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrons être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou règlementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, et fera l'objet d'une annonce sur la Plateforme ou par courrier électronique.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé chez Maître LOUIS-AMEDEE Sylvia, SCP Nadjar & Associés, Huissiers de Justice associés, 164, avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine cedex.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur
7 rue Touzet TSA 40 016
93 588 Saint-Ouen Cedex
France

***